

L'évaluation et le L.S.U

- **Le L.S.U. est-il obligatoire ?**

Oui, c'est l'outil de communication avec les familles et entre les établissements pour valider les compétences du socle commun.

Circulaire : [Ministère de l'éducation nationale. Octobre 2016.](#)

- **Doit-on compléter le L.S.U. dès cette année... et pour qui ?**

Oui, cette obligation s'impose à nous pour tout élève quittant l'établissement dès cette fin d'année scolaire (CM2 notamment), mais également pour tous les élèves pour lesquels une radiation est entreprise.



- **Techniquement, peut-on renseigner directement le L.S.U. ?**

Oui, le L.S.U. peut, techniquement, être renseigné directement, mais cela présente peu d'intérêt pour deux raisons essentielles :

- Il oblige à une double saisie : la première sur l'outil d'évaluation développé au sein de l'école (livret, document périodique, ...)
- Sa présentation reste succincte et renseigne globalement les compétences traitées au sein de la classe, du cycle, sur la période choisie.

- **Doit-on communiquer le L.S.U. aux familles ? Sous quelle forme ?**

L'évaluation à chaque période doit être communiquée aux familles sous la forme et la périodicité choisies par l'établissement sans obligation de prendre le format original du L.S.U. A terme, le L.S.U. devrait être disponible en ligne pour les familles.

- **Quoi communiquer aux familles ?**

L'équipe pédagogique pose le choix des outils de communication des évaluations et de leur périodicité. Certaines applications tierces (Edumoov, Livreval, Aplon, Oneclick, ...) intègrent des éditions d'outils de communication (livret, feuillet d'évaluation, extraction du L.S.U.).

On doit retrouver dans cette communication l'évaluation des compétences qui ont fait l'objet d'apprentissages sur la période concernée, l'avis des enseignants sur les niveaux de maîtrise (non atteint, partiellement atteint, atteint, dépassé).

- **Sommes-nous obligés de renseigner le L.S.U plusieurs fois dans l'année ?**

L'outil tiers (Edumoov, Livreval, Aplon, Oneclick, ...) peut être renseigné au quotidien et lorsque l'acquisition d'une compétence est mesurée. C'est la périodicité choisie de communication qui en déterminera le rythme. Le L.S.U. se complète automatiquement par extraction des données de l'application tierce.

- **Utilise-t-on aussi le L.S.U en cycle 1 ?**

Le L.S.U. n'est conçu dans son développement actuel qu'à compter du cycle 2 (début de la scolarité obligatoire). Une synthèse des acquis scolaires en fin d'école maternelle est attendue.

Référence :

Arrêté du 31 décembre 2015

Outil :

<http://eduscol.education.fr/cid97131/suivi-et-evaluation-a-l-ecole-maternelle.html#lien3>

- **Quel outil d'évaluation pour le cycle 1 ?**

En dehors de la synthèse attendue en fin de cycle 1, le cahier de réussite constitue :

- Un carnet d'observations au long cours,
- Un carnet de traces et une interprétation synthétique de l'enseignant,
- Un carnet de communication pour les parents et les enseignants.

- **Peut-on conserver notre livret scolaire actuel ?**

Le L.S.U. sera la nouvelle référence comme nouveau livret scolaire. Les outils d'évaluation construits dans l'école ne sont pas à abandonner. Sans doute sera-t-il nécessaire de les revisiter à la lumière des nouveaux programmes, mais, ils pourront rester les supports pour les échanges et le travail en équipe, pour le suivi des parcours des élèves et pour les évaluations périodiques dans les classes. L'application tierce choisie (Edumooov, Livreval, Aplon, Oneclick, ...) pourra dès à présent constituer un objet de réflexion pédagogique en projection de la prochaine rentrée scolaire.

- **Peut-on conserver des notes ?**

Cela doit faire partie de la réflexion que chaque équipe doit conduire et qui porte plus généralement sur le sens même de l'évaluation.

Le L.S.U. ne fait pas de place à la note chiffrée en premier degré.

- **Peut-on continuer d'utiliser le logiciel habituel pour renseigner le L.S.U. ?**

Oui. Le logiciel utilisé doit faire partie de la liste des solutions ayant fait l'objet d'une validation (ou en cours de validation) des services de l'EN.

Mise à jour au 9 mars 2017 de la liste :

<http://eduscol.education.fr/cid108536/interface-editeurs-avec-les-applications-nationales.html#lien2>

- **En synthèse**

http://www.dailymotion.com/video/x5ci9p9_presentation-du-lsu_school